



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE (NO.21-21-0020)

Prenez avis que le 13 décembre 2022, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a imposé à **Karen Hayes (autrefois inf. aux., permis n° 54812)**, ayant exercé la profession d'infirmière auxiliaire au 1, boul. Johnny-Parent, à Québec, une période de radiation temporaire de 6 mois sous le chef 1 de la plainte portée contre elle, à être purgée à compter de sa réinscription au tableau de l'Ordre.

Il était reproché à Karen Hayes les infractions suivantes :

1. Le ou vers le 26 avril 2020, au Manoir Liverpool situé au [...], n'a pas fait preuve de diligence auprès du patient:
 - a) en omettant de prendre les moyens raisonnables pour assurer la continuité des soins en n'administrant pas le Glucagen hypoKit prescrit;
 - b) en omettant d'intervenir promptement dans l'exécution des manœuvres de réanimation cardio-respiratoire;

Karen Hayes sera donc radié du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour une période temporaire de 6 mois, et ce, à compter de sa réinscription au tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du Code des professions.

Montréal, ce 20 janvier 2023

Annie Hudon
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ